

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ✕

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_INT_19 - Interpellation Florence Gross et consorts - Planification et liste hospitalières: une écoute et un vrai partenariat avec l'ensemble des acteurs est nécessaire.

Séance du Grand Conseil du mardi 1er février 2022, point 2.5 de l'ordre du jour

Texte déposé

La LAMal, dans son article 39, impose aux cantons d'établir une planification hospitalière qui couvre les besoins en soins hospitaliers de la population ainsi qu'une liste fixant les catégories d'établissements hospitaliers selon leurs mandats. L'établissement de la liste hospitalière revêt une importance majeure non seulement pour la population mais aussi pour les prestataires de soins. La procédure, qui découle de la planification hospitalière, mérite qu'on puisse consacrer le temps nécessaire à une réflexion approfondie. Le report de l'entrée en vigueur de celle-ci à 2023 devrait permettre ce temps de réflexion. Si les parties prenantes ont pu être consultées en 2021 sur un premier projet, leurs réponses méritent d'être réellement prises en considération voire même discutées en bilatérale.

De plus, certains critères inclus dans le cadre proposé en 2021 excluent de facto les cliniques et des partenaires ayant des modalités de fonctionnement différentes de l'hôpital public, par exemple avec des médecins indépendants. Cela concourt bien évidemment à provoquer une distorsion de concurrence en faveur des établissements publics. Ces derniers répondent parfaitement aux critères, à telle enseigne qu'un esprit chagrin pourrait se demander si on n'a pas mis la charrue avant les bœufs, à savoir prendre les caractéristiques des établissements publics pour en faire les critères permettant d'entrer dans la liste hospitalière. Car oui la LAMal incite au système de concurrence. L'Etat de Vaud ne peut oublier subitement le partenariat public-privé établi avec succès durant la crise COVID. Celui-ci a les moyens de perdurer sur le long terme sans instaurer, ce que nous pouvons entendre : une médecine à deux vitesses, d'autant que les partenaires privés accueillent déjà depuis de nombreuses années des patients AOS. Ces partenaires méritent d'être entendus et pris en considération.

Au vu de ce qui précède, j'invite le Conseil d'Etat à répondre aux questions suivantes :

- Suite au report de publication de la planification hospitalière, est-ce que les partenaires ont été consultés ou rencontrés suite à leurs premières réponses ?
- Sous quelle forme ces rencontres ou consultations ont-elles été faites?
- Les protocoles de retour ou de rencontre de consultations sont-ils accessibles ?

Conclusion

Souhaite développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Gérard Mojon	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Pierre-François Mottier	PLR
Nicolas Suter	PLR
Blaise Vionnet	V'L
Pierre-André Romanens	PLR
Pierre Volet	PLR
Marion Wahlen	PLR
Catherine Labouchère	PLR
Patrick Simonin	PLR
Claude Matter	PLR
Bernard Nicod	PLR
Alain Bovay	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Maurice Neyroud	PLR
Jean-Luc Bezençon	PLR
Jean-Bernard Chevalley	UDC
Daniel Develey	PLR
Alexandre Berthoud	PLR
Grégory Devaud	PLR
Philippe Germain	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Marc-Olivier Buffat	PLR
Guy Gaudard	PLR
Daniel Ruch	PLR

Signataire	Parti
François Cardinaux	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Georges Zünd	PLR
Jean-Marc Genton	PLR
Graziella Schaller	V'L
Rémy Jaquier	PLR

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl'));)

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)